



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 13 décembre 2022

#### VIGILANCE MÉTÉO JAUNE NEIGE VERGLAS

Les services de Météo France placent le département du Finistère en vigilance jaune neige-verglas à compter de 17h ce mardi 13 décembre et jusqu'à 6h le mercredi 14 décembre 2022.

Les phénomènes glissants (pluies verglaçantes) sont principalement attendus dans la nuit de mardi à mercredi. La perturbation apportera des pluies, qui au contact de l'air froid présent près du sol, prendront un caractère verglaçant, rendant les conditions de circulation difficiles.

Dans ce contexte, compte tenu du risque de difficultés de circulation induit par les conditions météorologiques et en concertation avec les présidents des EPCI concernés, le préfet du Finistère a pris un arrêté préfectoral interdisant la circulation des transports scolaires et des transports en commun à compter de mardi 13 décembre à 22h00 et jusqu'à mercredi 14 décembre à 09h00 sur le territoire des communautés de communes suivantes :

- Haut Léon Communauté
- Communauté de communes du pays de Landivisiau
- Morlaix Communauté
- Monts d'Arrée Communauté
- Poher Communauté
- Communauté de communes de Haute Cornouaille
- Quimperlé Communauté

Les familles concernées sont informées de cette disposition.

**Le préfet du Finistère, Philippe MAHÉ, appelle l'ensemble de la population à la plus grande prudence sur les routes et invite à limiter autant que possible les déplacements notamment dans la nuit de mardi à mercredi.**

#### Contact presse

#### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

### **Conseils de comportement**

- \* Suivre l'évolution de la situation météorologique sur le site de [Météo-France](#)
- \* Se renseigner sur les conditions de circulation sur le site de [Bison Futé](#)
- \* Limiter ses déplacements

### **Contact presse**

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)